

Commission *Système financier et financement de l'économie* du 18 novembre 2021

Présidente : Anne-Laure Delatte

Synthèse

La séance débute par l'**examen de deux enquêtes de la Banque de France pour avis d'opportunité** : l'enquête sur les créances et les dettes commerciales des entreprises résidentes vis-à-vis des entreprises non résidentes dite « enquête ECO » et l'enquête sur les créances et les dettes financières détenues par les entreprises non financières résidentes dite « enquête EFI ». Ces deux enquêtes sont destinées à alimenter la balance des paiements, qui est élaborée par la Banque de France. L'enquête ECO collecte par sondage les créances clients, les dettes fournisseurs, les avances et les acomptes versés ou reçus annuellement d'environ 13 600 entreprises résidentes vis-à-vis de contreparties non résidentes, et trimestriellement les mêmes données des 400 entreprises réalisant les plus importants montants d'échanges internationaux de biens et services. Elle distingue les informations selon que la contrepartie est une filiale ou non du même groupe (investissement direct : « affilié » ou pas : « non affilié »). L'enquête EFI se fonde sur le même dispositif pour collecter les créances financières, les dettes financières, les charges et produits d'intérêts. Les données de ces deux enquêtes se retrouvent dans les résultats trimestriels portant sur les investissements directs français à l'étranger et étrangers en France pour la partie « affiliée » et dans les résultats annuels « autres investissements » pour la partie « non affiliée ». L'opportunité est accordée pour les deux enquêtes.

La réunion se poursuit par l'examen d'une **demande d'accès à une source administrative au titre de l'article 7bis de la loi de 1951**. L'Insee souhaite accéder aux données relatives aux bénéficiaires effectifs des entreprises détenues par l'Institut national de la propriété intellectuelle (Inpi). Les bénéficiaires effectifs des entreprises sont les personnes physiques associées exerçant le contrôle effectif d'une société. Cette demande vise à préciser la mesure des inégalités de patrimoine, en améliorant l'échantillonnage de l'enquête Histoire de vie et patrimoine, ainsi que l'estimation du patrimoine dans cette enquête. Elle doit permettre de relier les informations relatives au patrimoine professionnel de certains ménages à celles déjà disponibles sur leur patrimoine immobilier et leurs revenus financiers. Un *proxy* du patrimoine professionnel pourrait être construit pour les individus à hauts patrimoines qui étaient auparavant redevables à l'ISF. L'Insee pourrait également, au moins à titre expérimental, estimer une part du patrimoine professionnel des ménages en enrichissant les données de l'enquête avec ces mêmes données mais sur l'année d'intérêt de l'enquête (2023). Les données sont demandées pour les années 2021 et 2024.

La commission émet un avis favorable à cette demande.

Pour information, une autre demande était à l'ordre du jour, celle de l'Insee auprès de la DGFIP (fichier « Country by Country Reporting » - CbCR), mais le document n'est pas parvenu à temps pour être examiné en séance.

La commission avait abordé le point suivant au cours de sa réunion de novembre 2020 dans le cadre du sujet sur l'accès aux données granulaires financières, une nouvelle information est faite sur le **projet d'intégration de l'Open Data Room (ODR) de la Banque de France au CASD (centre d'accès sécurisé aux données)**. Pour rappel, l'intégration de l'ODR de la Banque de France au CASD vise à faciliter l'accès aux données à tous les chercheurs. En contrepartie, le coût du service d'accès aux données est facturé à l'usage alors qu'il était gratuit à la Banque de France. Ce coût comprend notamment la pseudonymisation par le CASD de toutes les données qui seront appariées. La procédure d'instruction des demandes actuellement en place à la Banque de France, moins lourde que celle du CASD, sera adaptée, et elle bénéficiera de la sécurité technique élevée du CASD. La convention entre les deux organismes est en cours de signature. Les données personnelles sont à ce stade exclues en raison des délais de prise en compte des contraintes du RGPD. Parmi les presque 75 sources de données disponibles au démarrage, on trouve les bilans des établissements de crédit, les émissions et détentions de titres et, pour les entreprises non financières, les liasses fiscales, les statistiques de défaillances, les enquêtes de conjoncture et les activités internationales. Le dispositif sera effectif pour les nouveaux projets à partir de la fin 2021.

La commission se félicite de cette grande avancée dans la mise à disposition des chercheurs d'un grand ensemble de sources bancaires et financières pouvant être appariées.

Une autre actualité concerne également un chantier qui avait été présenté dans une séance de la commission, en novembre 2018 : la **Data Gaps Initiative**. Lancée au sommet du G20 de Pittsburg en 2009 pour combler les manques de données révélées par la crise financière de 2008, cette vaste opération en est à sa troisième phase dont les objectifs sont de préserver le cadre coopératif du G20 sous l'égide du FMI et de traiter quatre thématiques centrales pour la nouvelle décennie : le changement climatique, les statistiques distributionnelles des ménages, la *Fintech* et l'inclusion financière et l'accès aux données privées et administratives. Les données internationales qui sont collectées pourront être intégrées au CASD dans le cadre de la convention avec la Banque de France dans la mesure du possible (qualité, coût, contraintes juridiques et techniques).

Le dernier point abordé par la commission est le sujet central : **les travaux en cours à l'Insee et à la Banque de France sur les comptes distribués pour mieux mesurer les inégalités de revenus et de patrimoine au sein des ménages**.

S'agissant des **revenus**, l'Insee présente **la méthode et les enseignements de la production de comptes nationaux distribués**. Ces travaux s'inscrivent dans les objectifs de la *Data Gaps Initiative* du G20 et fait suite au Rapport du groupe de travail réunissant chercheurs et statisticiens créé à l'initiative du directeur général de l'Insee sur « la mesure des inégalités et de la redistribution ». La méthode repose sur le principe de la redistribution élargie, *i.e.* sur l'extension du champ standard des études sur les inégalités à l'ensemble du revenu national net (revenus du secteur institutionnel des ménages, des administrations publiques (TVA) et des sociétés (profits non distribués et IS). S'efforçant de mettre en cohérence les approches micro fondées sur des enquêtes ou des données administratives et les approches macro des agrégats de la comptabilité nationale, le prototype de comptes nationaux distribués, piloté par l'Insee, donne une vision globale du caractère redistributif du système de transferts et une approche exhaustive de la redistribution. Ce cadre général autorise la construction de nouveaux concepts de revenus, tel que le revenu primaire élargi (avant transferts) et le revenu national net après transferts (ou niveau de vie élargi). Il permet une ventilation selon différentes variables (CSP, âge, zone géographique, etc.) et une étude en série temporelle. Il améliore enfin la comparabilité de la distribution des revenus et de la redistribution socio-fiscale entre pays qui ont des systèmes fiscaux et de financement de la protection sociale différents.

S'agissant du **patrimoine** des ménages, la **Banque de France** présente le **projet de comptes distributionnels de la zone euro** porté par le Système européen des banques centrales (SEBC). L'objectif est de produire une distribution du patrimoine des ménages, calé sur la mesure de la comptabilité nationale, à partir des données de l'enquête *Household Finance and Consumption Survey* corrigée (dont la version française est établie par le partenariat Banque de France – Insee via l'enquête Histoire de vie et Patrimoine de l'Insee). Malgré sa grande qualité, l'enquête sous-estime d'environ 30 % le patrimoine des ménages français en raison d'avoirs non déclarés (faux zéros), de la difficulté à capturer le patrimoine des ménages les plus aisés et d'un biais de sous-déclaration. Le SEBC propose une méthode statistique de correction des données d'enquête, qui réestime notamment le haut de la distribution des patrimoines, et qui cale les montants d'actifs sur ceux des comptes nationaux. Les premiers résultats expérimentaux devraient être publiés fin 2022. Les prochains travaux envisagés ont pour objectif de mesurer la qualité et la robustesse des résultats obtenus à l'aide notamment de données administratives et, si nécessaire, d'utiliser de telles données pour compléter voire remplacer les montants de certains actifs mal renseignés dans l'enquête. La Banque de France et l'Insee doivent engager un travail commun visant à améliorer la qualité de l'enquête Histoire de vie et patrimoine.

Les échanges qui suivent ces présentations soulignent la pertinence de ces travaux en raison de l'importance des enjeux sociaux de la mesure des inégalités. Il y aurait ainsi intérêt à aller plus loin que le décile dans la détermination de la balance des transferts concernant les plus hauts revenus (passer au centile). Le cadre comptable permettra de retracer des évolutions sur plusieurs années. Le projet européen sur les comptes distributionnels de patrimoine se fonde sur une méthodologie commune, ouvrant sur des comparaisons internationales, tout en autorisant chaque pays à définir des variantes adaptées à son contexte. Aujourd'hui dans une phase expérimentale, il travaillera à améliorer la précision des données chaque fois que cela sera possible. La voie de l'appariement entre différentes sources, en particulier administratives, sera étudiée, en fonction des contraintes juridiques et techniques. L'enquête Histoire de vie et Patrimoine bénéficiera de ces travaux. Un idéal souhaitable serait de construire un véritable registre des actifs financiers détenus par les ménages afin de palier le recours à des sources par définition parcellaires, compte tenu des difficultés techniques liées à la collecte des données.

Un avis sur l'ensemble du sujet est adopté en séance.